

Municipalité La Rédemption.

Lundi le (4) novembre 2019 se tenait à 20H00 au Centre municipal Viateur Labonté la séance ordinaire du conseil municipal de La Rédemption.

Étaient présents, madame Sonia Bérubé, mairesse, mesdames les conseillères Manon Landry et Myriam Morissette; messieurs les conseillers, Steve Soucy, André Fournier, Raynald Bérubé et Simon Chassé.

Monsieur Gilles Provencher, directeur général, est aussi présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Accueil

La séance est ouverte à 20h00, Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux citoyens présents, et procède à la lecture de l'ordre du jour.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour Résolution # 19- 208

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

3. Lecture et adoption du procès- verbal de l'assemblée ordinaire du 7 octobre 2019 . Résolution # 19-209

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu la copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 le directeur général demande une dispense de lecture. Sur une proposition de Myriam Morissette, appuyé par André Fournier il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal sans modification.

4. Nomination pro-maire Résolution19-210

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Simon Chassé et résolu à l'unanimité de nommer Madame Manon Landry conseillère # 2, comme maire suppléant.

5. Soumissions-location d'un tracteur/appel d'offres SEAO Résolution# 19-211

Considérant que le 18 septembre dernier, la municipalité de La Rédemption a lancé un appel d'offres par le système électronique d'appel d'offre du gouvernement du Québec.

Considérant que suite à l'analyse des soumissions; La Coop Purdel (performance): 103.900\$ est le seul soumissionnaire.

Considérant que le plus bas soumissionnaire, la Coop Purdel (performance), est conforme au devis au montant de 103.900\$

Considérant que la municipalité de La Rédemption désire se prévaloir de son droit de procéder par un financement par le biais d'un contrat de location;

Considérant que la municipalité de La Rédemption a reçu trois soumissions et qu'une proposition de financement par la firme Spar Crédit Bail inc.(crédit bailleur HSBC par le billet d'un contrat de location, et que le taux est de 3.55% pour un terme de financement de 60 mois au montant de 1.886.72\$ plus taxes mensuelles égales sont consécutifs; avec résiduel de 100.00\$et que ce dernier affichait le meilleur taux de location.

Il est proposé par Myriam Morissette et appuyé par Raynald Bérubé et résolu à la majorité que le conseil de la municipalité de La Rédemption octroie le contrat à la Coop Purdel (performance) et ce pour un montant de 103.900\$

Qu'un montant de 250.00\$ plus taxes applicables soient payées pour les frais du dossier à la firme Spar Crédit Bail inc.

Que le conseil autorise le financement proposé par la compagnie Spar Crédit Bail inc.(crédit bailleur HSBC) pour la location du tracteur pour un montant de 103.900\$ avant taxes applicables.

Que les versements soient faits selon la cédule de versement (5ans).

Que la municipalité de La Rédemption accepte tous les termes et conditions de la proposition de financement # 2019-1010-01

Que le conseil autorise la mairesse Mme Sonia Bérubé et/ou le directeur général et secrétaire trésorier, M. Gilles Provencher à signer tout document relatif à ce contrat de location.

Les conseillers contre cette résolution, sont M. André Fournier siège #3 et M. Steve Soucy siège #5

Les conseillé(e)s en accord avec cette résolution, sont M. Simon Chassé siège #5 et Mme Manon Landry siège #2

6. Adjudication de contrat pour une souffleuse à neige industrielle neuve.

Résolution # 19-212

Suite à l'analyse des soumissions reçues dans le cadre du projet en titre, il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Simon Chassé et résolu à la majorité que le conseil de la municipalité de La Rédemption octroie le contrat à JLD LAGUË pour une souffleuse Beaulieu de 100 pouces et ce pour un montant de 39.560.60\$ taxes incluses. Ce dernier était le plus bas soumissionnaire. Afin d'éviter de faire un règlement d'emprunt temporaire, que ce montant sera payé à même le compte feu jusqu'à réception du programme d'entretien du réseau routier local 1 et 2 du MTQ, moment où nous rembourserons le compte feu.

Les conseillers contre cette résolution, sont M. André Fournier siège #3 et M. Steve Soucy siège #5

Les conseillé(e)s en accord avec cette résolution, sont Mme Myriam Morissette siège #6 et Mme Manon Landry siège #2

7. Rechargement du rang 8 au montant de 72,592.18\$
Résolution #19-213

Il est proposé par Steve Soucy , appuyé Myriam Morissette et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement à Les entreprises Michaud & Fils (1982) inc pour le projet 9005-006 au montant de 72 592.18\$

Afin d'éviter de faire un règlement d'emprunt temporaire, que ce montant sera payé à même le compte feu jusqu'à réception de la TECQ en mars 2020, moment où nous rembourserons le compte.

8. Construction du garage municipal
Résolution # 19-214

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour le contrat de construction du garage municipal portant le numéro 1260889;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions, effectuée le 5 juin 2019 à 14h00, deux soumissions ont été ouvertes, soit :

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
Gides April inc.	1 509 000 \$
Construction Marcel Charest et fils	1 625 000 \$

CONSIDÉRANT que si la Municipalité octroie le contrat, elle doit le faire avec le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par Myriam Morissette et appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de construction du garage municipal, conformément à l'appel d'offres numéro 1260889 au soumissionnaire Gides April inc. au montant de 1 509 000 \$ incluant les taxes.

9. Modification accessoire au contrat de construction du garage municipal.
Résolution # 19-215

CONSIDÉRANT la résolution numéro **19-214** adoptées par la Municipalité le 4 novembre 2019 et octroyant le contrat de construction du garage municipal au soumissionnaire Gides April inc.;

CONSIDÉRANT que les travaux n'ont pu être réalisés en 2019 et que ceux-ci devront être reportés à compter du mois de mai 2020;

CONSIDÉRANT l'acceptation de Gides April inc. à réaliser le contrat en fonction des nouvelles dates prévues, sous réserve de devoir ajuster le détail des coûts conformément au tableau préparé par Gides April inc. reçu le 25 octobre 2019 (Annexe 1);

CONSIDÉRANT la proposition de Gides April inc. de modifier le tableau Annexe 1 en y ajoutant la construction d'une clôture de type industriel 6 pieds galvanisée (soumission en Annexe 2);

CONSIDÉRANT que ces modifications n'entraînent aucune modification au prix du contrat, tel qu'octroyé dans la résolution numéro **19-214**;

CONSIDÉRANT l'article 938.0.4 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) prévoyant la possibilité de modifier le contrat lorsque cela constitue un accessoire et que sa nature n'a pas changé;

CONSIDÉRANT que la modification en l'espèce est de nature accessoire et que sa nature n'a pas changé;

Il est proposé par André Fournier et appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Rédemption accepte

DE modifier le contrat octroyé à Gides April inc. par la résolution numéro **19-215**, conformément au tableau préparé par Gides April inc. reçu le 25 octobre 2019 (Annexe 1) et incluant l'ajout d'une clôture du type industriel 6 pieds galvanisés (soumission en Annexe 2).

10. Appel d'offre pour l'entretien ménager des bureaux municipaux
Résolution #19-216

Il est proposé par Myriam Morissette et appuyé par Steve Soucy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal donne l'autorisation au directeur général de faire les appels d'offre sur invitation pour l'entretien ménager des bureaux municipaux

11. Acceptation des comptes au montant de 34,377.25\$
Résolution # 19-217

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par André Fournier et résolu à l'unanimité d'accepter les comptes du mois d'octobre 2019, au montant de 34,377.25\$

12. MADA, amie des aînés, comité de suivi.
Résolution # 19-218

Comité de suivie municipalité amie des aînés (MADA) de La Mitis

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée entre la MRC et la ministre stipule que la MRC et chaque municipalité adoptera une résolution qui autorise la création d'un comité de suivi de La Mitis avec un mandat clair;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'une politique MADA nécessite la création d'une structure de suivi;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un comité de suivi est fondamentale au cheminement de la politique MADA de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE la responsabilité de la mise en œuvre est une responsabilité partagée exigeant un partenariat efficace et un réel engagement de la part de la MRC, des municipalités, des organismes et du milieu.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par André Fournier, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité d'autoriser la création du comité de suivi MADA de La Mitis composée de:

- Catherine Aubut, conseillère au développement de la MRC de La Mitis, représentante de la MRC;
- Lise Deschênes, membre du comité des usagers et représentante de la Table Vieillir en santé de La Mitis
- Carolle-Anne Dubé, mairesse de Métis-sur-Mer, représentante du conseil maires de la MRC de La Mitis;
- Gisèle Hallé, présidente de la Table de concertation des aînés du Bas-Saint-Laurent, représentante du milieu;
- Nelson Bussièeres, organisateur communautaire, CISSS Bas-Saint-Laurent Installation Mitis, représentant des organismes;
- Jacques Vachon, conseiller municipal de Grand-Métis et personne responsable du dossier « aîné »;
- Yvon Morissette, conseiller municipal de Saint-Octave-de-Métis et personne responsable du dossier « aîné »;
- Manon Landry, conseillère municipale de La Rédemption et personne responsable du dossier « aîné »;
- Jean-Rock Michaud, conseiller municipal de Les Hauteurs et personne responsable du dossier « aîné »;
- Josée Lévesque, directrice du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de Mont-Joli et personne responsable du dossier « aîné »;
- Clémence Lavoie, conseillère municipale de Padoue et personne responsable du dossier « aîné »;
- André Blouin, conseiller municipal de Saint-Charles-Garnier et personne responsable du dossier « aîné »;
- Étienne Lévesque, conseiller municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski et personne responsable du dossier « aîné »;
- Jasmin Couturier, conseiller municipal de Saint-Joseph-de-Lepage et personne responsable du dossier « aîné »;
- Dolorès Bélanger, conseillère municipale de Sainte-Angèle-de-Mérici et personne responsable du dossier « aîné »;
- René Desrosiers, conseiller municipal de Sainte-Jeanne-d'Arc et personne responsable du dossier « aîné »;
- Gaston Rioux, conseiller municipal de Sainte-Luce et personne responsable du dossier « aîné »;
- 4 sièges disponibles pour les municipalités de Sainte-Flavie, Saint-Donat, Métis-sur-Mer et Price.

Ce comité aura pour mandat de :

Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie et milieu de vie des aînés de La Mitis :

- en veillant à la réalisation des actions du plan d'action MADA de la MRC de La Mitis et des plans d'action MADA locaux;
- en produisant un bilan annuel;
- en informant la population et les partenaires de l'avancement des travaux.

13. Demande de don - Les artisans du Mont St-Pierre **Résolution # 19-219**

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Manon Landry et résolu par le conseil de payer à Les artisans du Mont-St-Pierre un montant de 250 \$ en don.

14. Encart publicitaire - La Fabrique **Résolution # 19-220**

Il est proposé par Steve Soucy, appuyé par Simon Chassé et résolu à l'unanimité par le conseil de payer à la fabrique un encart

publicitaire dans le feuillet paroissial pour l'année 2020, au montant de 1 000,00 \$.

15. Comité Jeunesse
Résolution # 19-221

Il est proposé par Manon Landry, appuyé par André Fournier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Rédemption de nommer Myriam Morissette comme représentante pour la stratégie jeunesse de la mitis.

16. Autorisation à signer les documents pour le programme(RECIM) dossier 2023227 # 19-222

Il est proposé par André Fournier et appuyé par Myriam Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Rédemption, autorise la mairesse Mme Sonia Bérubé et/ou le directeur général et secrétaire trésorier, M. Gilles Provencher à signer tout document relatif pour le programme (RÉCIM) dossier 2023227.

Que la municipalité de La Rédemption accepte tous les termes et conditions dans le cadre du volet 1 du programme REFECTIION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES dossier 2023227.

17. Rétroactif des employé(e)s 2019
Résolution# 19-223

Suite, à la signature de la convention collective, la municipalité de La Rédemption a décidé de payer les heures rétroactives des employé(e)s du 1^{er} janvier 2019 au 19 octobre 2019.

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité d'accepter de payer les heures rétroactives.

18. VARIA

1. Il a été proposé de donner une augmentation de salaire de 3 dollars l'heure au directeur général M. Gilles Provencher.

Résolution# 19-224

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité d'accepter de payer l'augmentation.

2. Le directeur général va demander un avis juridique sur les exemptions de taxes pour les loyers non loués.

3. Le directeur général a eu l'autorisation de contacter M. Côté pour recevoir la documentation relative à une enquête pour le chemin de la montagne.

Résolution# 19-225

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Steve Soucy et résolu à l'unanimité d'accepter de contacter M. Coté du MAMOT

19. Période de questions

20. Prochaine séance

Lundi le 2 décembre 2019 à 20h00

**21. Levée de la séance
Résolution 19-226**

Après la période de questions, il est proposé par Steve Soucy, appuyé par André Fournier et résolu à l'unanimité la levée de la séance à 8h45.

Sonia Bérubé
Mairesse

Gilles Provencher
**Directeur général et secrétaire-
trésorier**